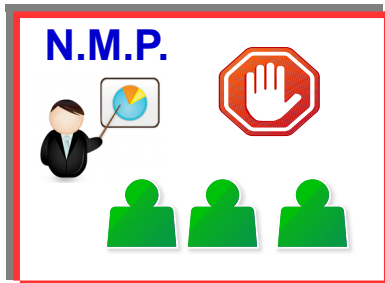


STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Le Nouveau Management Public : comment faire face à la pression hiérarchique dans les établissements?

Modalités d'inscription : demande d'autorisation d'absence à transmettre avant le 21 février 2019.



 **Jeudi 21 mars 2019 de 9h30 à 16h30**
 Lycée Jules Ferry,
7 rue Joseph Bouyssel,
78700 Conflans Sainte Honorine

→ Pour y accéder : Gare SNCF de Conflans-Sainte-Honorine, Transilien Ligne J ou Gare de Conflans-Fin-d'Oise Transilien Ligne L / RER A, puis Bus 10 min.

CONTENU DU STAGE :

Les politiques éducatives menées ces dernières années ont conduit à un accroissement de l'**autonomie de l'établissement**, renforçant le pouvoir des chefs d'établissement, avivant les **tensions**, entre les enseignants et leur hiérarchie, mais aussi entre les enseignants eux-mêmes.

Les enseignants ont vu leur travail se transformer : sommés d'obéir à des **injonctions** multiples, parfois **contradictoires**, ils rencontrent toujours plus de **contraintes dans l'exercice de leur métier**. Cette nouvelle gouvernance est désignée par le terme « **Nouveau Management Public** ». Le but de ce stage est d'en **décrypter la logique**, les mécanismes, les enjeux, et de fournir des **outils pour s'y opposer**.

Comment le Nouveau Management Public influence-t-il les chefs d'établissement? Comment comprendre leur comportement peut-il nous aider à recréer des collectifs de travail avec nos équipes de direction ? **Que dissimule le vocabulaire du Nouveau Management Public ? Comment le droit est-il instrumentalisé** pour déconstruire les statuts, contraindre les pratiques, fragiliser les solidarités professionnelles ? **Quels outils syndicaux et juridiques** pour résister aux pressions, contraindre l'institution à respecter la loi ?

Nos intervenants, **Eric Mansencal**, chef d'établissement, militant du SNUPDEN-FSU, **Didier Albert**, militant du secteur juridique du SNES-FSU, **David Rafroidi**, coordonnateur de l'ouvrage *Nouveau Management Public : le reconnaître, le comprendre et résister*, répondront à toutes ces questions, tout en laissant la place à des cas pratiques tirés de la réalité de vos établissements.

Stages syndicaux : un droit pour tous !



Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

- 1 - **au moins un mois avant la date du stage**, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée à la Rectrice. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.
- 2 - **prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation**, de préférence en **remplissant le formulaire disponible en ligne** sur notre site www.versailles.snes.edu, ou en complétant le coupon d'inscription ci-dessous.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire ou télécharger sur notre site, et remettre à votre chef d'établissement au plus tard jeudi 21 février 2019

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 21 mars 2019** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Jules Ferry de Conflans-Sainte-Honorine**. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

✂

à retourner à : **SNES Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Discipline :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels :

/ / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail : _____@_____

Je participerai au stage « **Néo management public** » du **jeudi 21 mars 2019** au **Lycée Jules Ferry de Conflans-Sainte-Honorine**.

Je déjeunerai sur place. Prévoir environ 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES. Le repas est offert à nos adhérents.